

4.1.5 Les habitats hors Directive Habitats remarquables du site

Outre les habitats d'intérêt communautaire, ayant justifié la désignation du site, il faut noter la présence d'habitats remarquables à plusieurs égards :

- en tant qu'habitats d'espèces : les chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques pyrénéennes (code CB 41.56) et les hêtraies-chênaies (code Corine Biotope 41.2) représentent un habitat pour des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : les arbres dépérissants à cavités qui s'y trouvent sont l'habitat d'insectes saproxyliques (Scarabée Pique-Prune, Lucane cerf-volant et Grand capricorne), et également pour les chauves-souris arboricoles (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein) ou chassant en milieu forestier (Rhinolophes). Ces éléments sont détaillés dans le paragraphe 4.2.

- de par leur lien fonctionnel avec des habitats d'intérêt communautaire : on peut citer notamment des habitats de zones humides, telles que les sources d'eaux pauvres en bases (code Corine Biotope 54.11) et les bas-marais acides (code Corine Biotope 54.4). Ces habitats sont associés dans les complexes de zones humides à des habitats d'intérêt communautaire (codes Natura 2000 6410, 7150, 3110-1 et 4020*-1), participant ainsi à leur conservation, puisqu'ils contribuent au fonctionnement hydrologique de ces complexes. Ces habitats doivent donc être également pris en compte pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire. Du point de vue de leur état de conservation sur le site, on peut signaler les dégradations liées au piétinement par le bétail, participant à l'assèchement du substrat.

4.2 DESCRIPTION DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

4.2.1 Inventaire et cartographie des habitats d'espèces végétales

4.2.1.1 Etat des lieux

Deux espèces végétales : le **Trichomanès remarquable** (*Trichomanes speciosum*) et la **Soldanelle velue** (*Soldanella villosa*), sont citées au FSD du site, et ont fait l'objet de prospections ciblées, consistant en la recherche et à la localisation sur le terrain des stations de chacune des deux espèces.

Les stations ont fait l'objet d'une description :

- taille de la population (comptage précis des rosettes de Soldanelle ou des frondes de Trichomanès ou par classes d'abondance, ou estimation de la surface)
- structure de la population (inconnue, agrégative, régulière, aléatoire ou régulière)
- état estimatif de conservation de la population
- remarques sur les menaces réelles ou potentielles sur la population

Pour les deux espèces, ces prospections ont été menées spécifiquement dans des zones qui leur sont potentiellement favorables, selon la bibliographie, et au vu des connaissances acquises localement sur ces espèces par le CEN et ses partenaires.

Pour la Soldanelle velue, l'habitat préférentiel se situe à proximité de cascades, dans des ravins très encaissés, principalement en contexte forestier.

Pour le Trichomanès remarquable, les prospections ont porté vers les zones présentant des parois suintantes et ombragées. Les ruisseaux ont été prospectés d'aval en amont, dans des zones encaissées et avec un couvert forestier suffisant.

Les principales zones prospectées pour ces deux espèces sont, de l'ouest à l'est du site :

- Dans la forêt d'Ainhoa : le Lapitxuri, et ses affluents.

- Sur la commune d'Espelette : le ravin du Latsa
- Le ravin du Laxia, avec les nombreux affluents présentant des conditions favorables à ces deux espèces
- Le Jardin d'Enfer
- Le Baztan sur la commune de Bidarray.



**Photographie 34. Habitat
préférentiel de la Soldanelle velue
Source : CEN Aquitaine**

Des prospections ont également été menées sur plusieurs affluents de la Nive sur la commune de Bidarray.

Il faut également préciser que les lits majeurs des cours d'eau ont également été prospectés pour ces deux espèces dans le cadre de l'élaboration du Documents d'Objectifs du site Natura 2000 FR7200786 « La Nive ».

4.2.1.2 Diagnostic écologique

- Les stations d'espèces

Ce sont au total **24 stations de Soldanelle velue** et **23 stations de Trichomanès remarquable** qui ont été recensées et caractérisées, et dont la répartition sur le site est présentée sur les cartes présentées dans l'atlas cartographique.

La majorité des stations de ces deux espèces présente un bon état de conservation. Néanmoins cette constatation reste à nuancer, puisque certaines stations de Trichomanès, ayant déjà été repérées en 2008 et ne présentant pas de menaces particulières, qui ont été à nouveau observées en 2011, présentaient un état de conservation moyen (feuilles quasi desséchées), du fait de l'assèchement du rocher sur lesquelles ces stations sont situées. Ainsi, c'est plus souvent l'habitat de l'espèce que les stations en elles-mêmes qui est atteint (voir paragraphe suivant).

- Les habitats de ces espèces
 - o Description

Ces deux espèces ont sensiblement les mêmes exigences en termes d'habitat, avec principalement une forte humidité atmosphérique. L'habitat de ces espèces n'a pas pu être rattaché

à un groupement phytosociologique défini, puisqu'il existe des variations importantes du couvert végétal en fonction des stations d'espèces recensées sur le site.

On peut néanmoins décrire les conditions dans lesquelles ces espèces sont observées : elles sont rencontrées sur des parois humides, au sein de vallées encaissées et protégées par un couvert forestier dense.

- Etat de conservation

Les variations interannuelles des conditions stationnelles pour ces deux espèces, liées au fonctionnement hydrologique, soulignent leur vulnérabilité, et la nécessité de veiller au maintien de conditions stationnelles favorables, que ce soit au niveau hydrologique, mais également au niveau du couvert forestier.

En effet, certaines stations de *Trichomanes* remarquable repérées sur la commune d'Itxassou, sur un affluent de la Nive, descendant du Plateau vert, semblent actuellement en assez bon état de conservation, mais il faut noter que les arbres participant aux conditions favorables d'ombrage sont des arbres vieillissants, ce qui pose donc un problème pour le maintien à moyen terme (15-20 ans) de ces stations végétales.

D'une manière générale, on ne dispose pas d'état de référence pour ces stations d'espèces, or la contribution des sites Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » et « La Nive » à la préservation de ces espèces est déterminante à l'échelle de leur aire de répartition. Aussi, si les conditions se dégradent, certaines stations peuvent disparaître rapidement, rendant difficile l'évaluation d'états de dégradation intermédiaires de ces stations. Les indicateurs d'évaluation des populations et de l'habitat de ces espèces restent à améliorer, pour permettre l'élaboration d'un diagnostic circonstancié.

Par défaut, au vu de la sensibilité et du statut de ces espèces, leur vulnérabilité est un critère majeur à prendre en compte dans la hiérarchisation des enjeux écologiques du site.

4.2.2 Inventaire et cartographie des habitats d'espèces animales

4.2.2.1 Les insectes saproxyliques

On parle d'insecte saproxylique pour les espèces qui dépendent pendant une partie de leur cycle de vie, du bois mort ou mourant, de champignons arboricoles ou de la présence d'autres organismes se nourrissant du bois mort.

Les coléoptères saproxyliques appartiennent à l'une des communautés d'invertébrés les plus menacées à l'échelle européenne.

Méthodologie de cartographie

Les 3 espèces de Coléoptères d'intérêt communautaire inscrits au FSD (le **Grand capricorne**, la **Rosalie des Alpes** et le **Lucane cerf-volant**) ont fait l'objet d'un inventaire spécifique, confié à Clément Grancher, expert coléoptériste. Le rapport qu'il a élaboré à l'issue de cette étude est présenté en annexe VII du Volume II du Document de compilation.

Outre ces trois espèces, l'inventaire a porté aussi sur le **Scarabée Pique-Prune** (*Osmoderma eremita*), espèce également

Photographie 35. Prospection d'une cavité dans un chêne - Source : CEN Aquitaine



inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Le CEN Aquitaine a en effet considéré comme importante la probabilité de cette espèce sur le site Natura 2000 « Mondarrain-Artzamendi, du fait :

- de sa présence importante sur le site Natura 2000 proche FR7200760 « Massif de la Rhune et de Choldocogagna »
- de la présence de l'habitat préférentiel de l'espèce (vieux arbres feuillus présentant des cavités) sur le site.

Dans un premier temps, les zones favorables/défavorables à ces quatre espèces ont été caractérisées (d'après la bibliographie disponible à propos de leurs exigences écologiques), puis échantillonnées.

Cet échantillonnage a consisté en la recherche d'individus ou de restes d'individus dans les arbres dépérissants.

Les stations d'espèces ont été cartographiées et caractérisées : conditions stationnelles, usages, facteurs de dégradation/préservation, état de conservation.

Il est à noter que les prospections ont principalement été orientées vers la Rosalie des Alpes et le Scarabée Pique-Prune, vu leur faible répartition sur le territoire, tandis que le Grand capricorne et le Lucane Cerf-volant présentent une répartition beaucoup plus large et des populations abondantes.

Résultats

Les fiches espèces présentées à partir de la page 134, résument les caractéristiques des espèces et de leur habitat.

Pour chacune des quatre espèces, des cartographies ont été réalisées, regroupant à la fois les zones où l'espèce a été effectivement observée, et des zones très favorables où l'espèce n'a pas été contactée lors des prospections, mais est fort probablement présente (tous les arbres à cavités n'étant pas accessibles pour permettre la prospection) ; ces zones sont délimitées sur les cartes présentées dans l'atlas cartographique.

L'habitat des espèces étudiées ne correspond pas à un groupement phytosociologique défini, mais plutôt à des conditions micro-stationnelles dans divers habitats.

Ainsi, la Rosalie des Alpes est observée dans certaines zones de hêtraies atlantiques acidiphiles : mais sa présence étant liée à de vieux arbres dépérissants, il ne serait pas fondé d'associer systématiquement l'ensemble des hêtraies à la présence de la Rosalie.

Concernant le Scarabée Pique-Prune, l'habitat préférentiel est constitué par de vieux chênes à cavités : de la même façon, l'ensemble des chênaies acidiphiles atlantiques ne lui est pas obligatoirement favorable. Par ailleurs, certains de ces vieux arbres à cavités favorables à l'espèce sont présents de manière isolés dans d'autres formations végétales (fourrés ou landes à bruyères).

Les résultats, détaillés dans le rapport présenté en annexe VII du Volume II du Document de compilation, sont résumés dans la Figure 40.

Tout d'abord, **les quatre espèces ciblées ont été observées sur le site, y compris le Scarabée Pique-Prune**. Si les populations de Lucane cerf-volant et de Grand capricorne sont assez importantes et bien réparties sur le site, les populations de Scarabée Pique-Prune et de Rosalie des Alpes sont en revanche très localisées.

Le maintien à long terme de la Rosalie des Alpes et du Scarabée Pique-Prune est menacé par la régression de leur habitat : en effet, le pâturage en zone forestière remet en cause la régénération naturelle et donc la pérennité de l'habitat de ces insectes saproxyliques.

De plus, l'étêtage des arbres, qui était couramment pratiqué jusqu'au début du XX^{ème} siècle, pour la production de bois de chauffage, avait permis le développement d'habitats favorables aux insectes saproxyliques, puisque cette pratique fragilise l'arbre, provoquant notamment la formation de cavités, habitat préférentiel du Scarabée Pique-Prune notamment. Cette pratique de l'étêtage n'ayant plus lieu, les habitats de ces espèces sont en régression progressive, et ce à très moyen terme.

Photographie 36. Cavité à Scarabée Pique-Prune
Source : C. Grancher



	Nombre de foyers de populations ¹	Nombre de zones favorables ²	Etat de conservation des stations	Sens d'évolution de l'habitat d'espèce ³	Facteurs de dégradation
<i>Osmoderma eremita</i>	2	8	Bon	Négatif	Manque d'hétérogénéité des classes d'âge des peuplements de chênes
<i>Rosalia alpina</i>	3	3	Bon	Négatif	Manque d'hétérogénéité des classes d'âge des peuplements de hêtres
<i>Lucanus cervus</i>	2		Bon	Stable	
<i>Cerambyx cerdo</i>	5		Bon	Stable	

Figure 40. Caractéristiques des populations des 4 espèces d'insectes saproxyliques sur le site

¹Découverte de restes (élytres, pronotum), ou observation d'un individu vivant

²Habitat très favorable mais espèce non observée (cavité de l'arbre non accessible)

³Probabilité d'évolution en l'absence de mesures de gestion conservatoire

On peut noter que cette prospection spécifique aux espèces d'insectes saproxyliques, outre les quatre espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, a permis de détecter huit espèces déterminantes ZNIEFF pour l'Aquitaine, illustrant la grande richesse de ce cortège d'espèces sur le site, liée aux forêts vieillissantes ; ces espèces sont présentées dans la Figure 42.

4.2.2.2 Les chauves-souris

Les espèces de chauves-souris ont fait l'objet d'un inventaire spécifique, mené par le CEN Aquitaine (prospections) et la LPO Aquitaine (prospections, inventaire par analyse des ultrasons), sous l'égide du Groupe Chiroptères Aquitaine, à travers :

- Des prospections ciblées pour la recherche de gîtes de reproduction : une session a eu lieu en août 2011, une deuxième session en juillet 2012. Ces sessions de prospections, qui se sont déroulées sur 2 jours, avec la participation de bénévoles, ont été précédées de communication dans les bulletins municipaux, par mailings etc... afin que des particuliers habitant à l'intérieur ou à proximité du site Natura 2000 et ayant repéré des chauves-souris le signalent et permettent ainsi de compléter l'inventaire, après une identification sur place des espèces présentes. Outre ces colonies signalées par des particuliers, les prospections ont porté vers des éléments de bâti pastoral favorables (anciennes bordes), et des cavités naturelles ou artificielles (anciennes galeries de mines etc...).
- Des compléments apportés par la découverte d'un certain nombre de gîtes lors de prospections de terrain effectuées dans le cadre de la cartographie des habitats naturels par le CEN Aquitaine. De plus, entre avril et août 2012, le CEN Aquitaine a mené un travail de cartographie des terrains de chasse des chiroptères sur une zone chevauchant en grande partie le site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ». Cette étude, portant sur l'évaluation de la favorabilité de la zone pour les terrains de chasse des chiroptères, a permis également de compléter l'inventaire des espèces de chiroptères présentes sur le site Natura 2000.
- La réalisation d'un transect d'enregistrement ultra-sonore, réalisé en 6 phases, entre juillet et septembre 2011.

Etat des lieux

Six espèces citées à l'annexe II de la Directive Habitats ont été contactées, et 9 espèces citées à l'annexe IV de la Directive Habitats. Les espèces sont répertoriées dans la Figure 41.

Globalement, le peuplement de chauves-souris du site "Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi" apparaît comme complet et comportant la quasi-totalité des espèces potentielles pour cette zone géographique et à ces altitudes.

Diagnostic écologique

- L'état des populations

La Figure 41 récapitule le statut biologique des différentes espèces. Pour 6 espèces, des sites de reproduction sont connus à l'intérieur du périmètre du site, et 5 d'entre elles sont observées en hibernation aux grottes de Sare, à environ 7 km à vol d'oiseau.

Plusieurs sites importants de reproduction ont été observés sur le site.

Sur la commune d'Ainhoa, trois colonies de reproduction ont été observées, dans des endroits distincts :

- Une colonie mixte de Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, et Rhinolophe euryale (regroupant 300 individus)
- Une colonie de 80 Petits rhinolophes

- Une colonie de 130 à 150 Rhinolophes euryales dans une grotte

Une colonie remarquablement importante de 130 à 140 Petits rhinolophes a également été observée dans un bâtiment au Pas de Roland sur la commune d'Itxassou.

Outre ces colonies importantes de reproduction, les autres gîtes de reproduction (Petit et Grand Rhinolophe essentiellement) regroupaient entre 10 et 40 individus.

Par ailleurs, quelques individus isolés ont été observés dans des bordes ou des tunnels ; il s'agit généralement de mâles, non concernés par les regroupements en période de mise-bas.

Il faut noter que le site Natura 2000 est désigné au titre de la protection des habitats des chauves-souris pendant la période de mise-bas. En conséquence, il n'a pas été mis en place de prospection spécifique de gîtes d'hibernation. Des prospections hivernales ont néanmoins été réalisées bénévolement, mais aucun site majeur n'a été identifié (présence d'un à quelques individus dans des mines, etc.). Un inventaire ciblé serait à réaliser pour améliorer les connaissances sur le statut chiroptérologique du site en période hivernale et en période de *swarming**.

Photographie 37. Colonie de Petits rhinolophes
– Itxassou / Source : CEN Aquitaine



Nom latin	Nom français	Statut DH	Site de reproduction		Site d'hibernation		Fréquence	
			sur site	à proximité*	sur site	à proximité*	Rare	Occ. Régulier
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Annexe II	x	x		x		x
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Annexe II	x	x		x		xx
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	Annexe II	x	x			x	
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Annexe II	x	x		x		x
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Annexe II	x	x			x	
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	Annexe II					x	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Annexe IV						x
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe IV		x				xx
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe IV						xx
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe IV	x	x				xxx
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Annexe IV						x
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe IV				x		
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Annexe IV						xx
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Annexe IV						xx
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Annexe IV						x

Figure 41. Statut biologique des espèces de chiroptères du site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi »

* à proximité : dans un rayon de 10km environ, sur la zone du piémont basque.

Rare : Présent sur le site mais en un très petit nombre de stations

Occ. : Occasionnel : n'est observé que de façon aléatoire sur le site, présent marginalement

Régulier : Présence régulière (X = faible abondance, XXX = forte abondance)

- L'état des habitats d'espèces
 - Les gîtes de reproduction

Les facteurs de dégradation avérés ou potentiels sur les différents types de gîtes de reproduction sont les suivants :

- pour les gîtes souterrains (grottes, mines) : le dérangement est le facteur majeur pouvant affecter les colonies de chauves-souris. Actuellement, celui-ci semble relativement limité mais nécessite une certaine vigilance, voire une protection dans le cas de colonies particulièrement vulnérables.

- pour les gîtes arboricoles : la vulnérabilité de ces gîtes est liée principalement à l'exploitation forestière ; dans le cas d'une exploitation non raisonnée, des gîtes déjà occupés ou favorables peuvent disparaître.

- pour les gîtes dans le bâti : dans les habitations, les va-et-vient à proximité de la colonie, avec l'utilisation d'éclairage etc... peuvent perturber les colonies, les forçant parfois à quitter leur gîte. Dans les bordes, le dérangement peut être davantage lié à la « curiosité » des utilisateurs du site (promeneurs...). D'autre part, la destruction (volontaire ou par abandon) peut également mettre en péril le maintien des colonies, ainsi qu'un réaménagement de ces bâtiments sans prise en compte de la présence de chauves-souris.

- Les terrains de chasse

La préservation des chauves-souris passe non seulement par le maintien des gîtes, mais également par la qualité des terrains de chasse : zones d'alimentation et corridors de déplacement.

Le CEN Aquitaine a mené en été 2012 une étude portant sur les terrains de chasse des chauves-souris autour de 2 gîtes majeurs (Grottes de Sare et colonie mixte d'Ainhoa). L'étude a porté sur une zone de 5 km de rayon autour de ces 2 gîtes, situés à 7 km à vol d'oiseau l'un de l'autre. Cette zone intersecte une partie du site Natura 2000 FR7200760 « Massif de Larrun et de Xoldokogaina », et du site Natura 2000 FR7200759 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ». Cette étude, bien que bénéficiant d'un programme financier dissocié du Document d'Objectifs, pourra orienter l'animation de ces deux sites Natura 2000 à l'égard de la conservation des terrains de chasse des espèces de chauves-souris sur ces sites.

L'objectif de l'étude était d'évaluer la favorabilité de la zone en terme de territoires de chasse, à partir de connaissances acquises sur les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats (Barataud, 2002 ; Krithari, 2009 ; Némoz, 2008). A proximité du site, une étude portant sur une colonie de Rhinolophe euryale dans la vallée des Aldudes (Le Moal, 2007), a permis de mettre en évidence les préférences de cette espèce, à partir de critères tels que la nature et structure de l'habitat (strates de végétation), la présence de linéaires boisés etc...

Après un travail d'adaptation des résultats obtenus en vallée des Aldudes, une cartographie a été réalisée sur la zone d'étude entre Sare et Ainhoa, dont les résultats permettent de distinguer, pour plusieurs espèces de chauves-souris, la favorabilité de la zone (Barré K. *et al*, 2013).

Les cartographies issues de cette étude, et représentant la favorabilité de la zone d'étude pour les 6 espèces de l'annexe II présentes sur le site, sont présentées en annexe IX du Volume II du Document de compilation.

Sur le site « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi », les résultats de cette étude peuvent s'appliquer principalement aux trois espèces de Rhinolophes et au Murin à oreilles échancrées, qui sont des espèces cavernicoles ou liées au bâti.

Concernant la partie de la zone d'étude comprise dans le périmètre du site Natura 2000 (et correspondant à la zone autour de la colonie mixte d'Ainhoa), il a été noté qu'elle est assez favorable pour l'activité de chasse des chiroptères en général : la présence d'une mosaïque d'habitats ouverts et fermés, offre une source d'alimentation, et la présence de linéaires boisés (ripisylves, haies) a un rôle de corridor de déplacement entre les territoires de chasse.

Pour le Petit rhinolophe, qui est l'espèce pour laquelle le plus de colonies ont été répertoriées sur le site, on constate comme précédemment énoncé, que la zone autour de la colonie mixte d'Ainhoa est assez favorable en termes de territoire de chasse. Pour les deux autres colonies majeures de Petit rhinolophe du site, au Nord de la commune d'Ixassou, le milieu peut aussi être qualifié de favorable ; en effet, à proximité de la Nive, les ripisylves constituent des corridors de déplacement entre territoires de chasse, notamment les prairies situées aux alentours de ces colonies.

Ainsi, le site semble à ce jour assez favorable aux chauves-souris en termes de territoires de chasse, du fait de la mosaïcité des habitats naturels. Néanmoins, le phénomène d'embroussaillage des zones intermédiaires pourrait affecter à long terme les territoires de chasse.

L'attention doit être particulièrement portée sur la sécurisation des gîtes, dont la pérennité et la tranquillité ne sont pas garanties à court et moyen terme.

4.2.2.3 L'escargot de Quimper

Outre les stations identifiées par le CEN lors de la cartographie de terrain, des prospections ciblées ont été menées par Alain Bertrand, expert dans l'étude des mollusques continentaux, pour préciser la répartition de l'**Escargot de Quimper** *Elona quimperiana*, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Le rapport de cette étude est présenté en annexe. Cette espèce présente une aire de répartition disjointe : une partie de ses populations vit dans le nord-ouest de l'Espagne, des provinces basques à l'extrémité de la chaîne des monts Cantabriques, et au sud-ouest de la France. L'autre se rencontre en Bretagne.

Les prospections ont été menées au cours de quatre journées en 2011 (juin et décembre) et une journée en janvier 2012. Elles ont été orientées vers les habitats favorables à l'Escargot de Quimper, qui recherche particulièrement les milieux humides et ombragés, principalement en milieu forestier et sur substrat calcaire. Ici, de même que pour les espèces végétales d'intérêt communautaire, l'habitat de l'escargot de Quimper ne peut pas être rapporté à un syntaxon phytosociologique.

4 stations ont été observées sur le site Natura 2000, que l'on peut compléter par 4 stations observées lors de sessions de cartographie des habitats naturels par le CEN Aquitaine.

D'une manière globale, l'espèce n'est pas menacée : au Pays basque, bien que localisée, elle n'est pas rare (plus de 100 stations récentes sont connues) et peut s'avérer localement abondante.

Néanmoins, même si l'Escargot de Quimper n'est globalement pas menacé, la disparition de certains massifs boisés pourrait contribuer à morceler son habitat et son aire de répartition, et un recueil et une mise à jour des connaissances sur cette espèce permettrait de mieux caractériser son statut de vulnérabilité et les perspectives quant à sa conservation.

On peut noter en outre que lors des prospections spécifiques à l'escargot de Quimper, 2 espèces de mollusques bénéficiant d'un statut de protection nationale ont été recensées : *Neniatlanta pauli* et *Trissexodon constrictus* (voir Figure 43).

4.2.3 Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

Dans le même objectif de priorisation des actions de conservation que pour les habitats naturels, les espèces d'intérêt communautaire ont été hiérarchisées.

Les critères employés pour la hiérarchisation des espèces sont :

- L'importance du site pour la conservation de l'espèce :
- L'isolement de l'espèce sur le site par rapport aux foyers de population voisins
- Le niveau de l'espèce sur la liste rouge mondiale de l'UICN
- Le niveau de menaces sur l'espèce au niveau du site

La méthodologie de hiérarchisation est présentée en détail en annexe V du Volume II du Document de compilation ; pour chaque espèce est obtenue une note globale, et ces notes définissent trois classes d'enjeux : modéré – fort – très fort.

Le résultat global de la hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire est présenté dans la Figure 42.

Espèces végétales			
Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu
<i>Soldanella villosa</i>	Soldanelle velue	1625	Enjeu très fort
<i>Trichomanes speciosum</i>	Trichomanès remarquable	1421	Enjeu très fort
Insectes saproxyliques			
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	1087	Enjeu très fort
<i>Osmoderma eremita</i>	Scarabée Pique-Prune	1084	Enjeu très fort
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Enjeu modéré
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	1088	Enjeu modéré
Chauves-souris			
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	1305	Enjeu très fort
<i>Basbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	Enjeu fort
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	Enjeu fort
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	Enjeu fort
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Enjeu modéré
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	Enjeu modéré
Mollusques			
<i>Elona quimperiana</i>	Escargot de Quimper	1007	Enjeu fort

Figure 42. Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire du site

On note que deux espèces subendémiques du Pays Basque (la Soldanelle velue et le Trichomanès remarquable) sont parmi les espèces présentant l'enjeu le plus fort. En effet, leur aire de répartition réduite en France impose une préservation effective sur le site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi », et ce d'autant plus que l'état de référence des populations de ces espèces ne peut être défini précisément, en l'état actuel des connaissances.

La Rosalie des Alpes et le Scarabée Pique-Prune apparaissent également dans les 5 premières espèces ; cette position est liée à la vulnérabilité des habitats de ces espèces, constitués par les vieux arbres dépérissants (Rosalie des Alpes), et des arbres à cavités (Scarabée Pique-Prune). Le vieillissement des peuplements forestiers sur le site est lié d'une part à l'abandon de la pratique de l'étêtage et d'autre part, au manque de régénération naturelle des habitats forestiers d'autre part (consommation des fruits et des plantules par la faune sauvage et le bétail). Le non remplacement de ces vieux arbres, une fois disparus (dans environ 50 ans pour la plupart d'entre eux), pourrait entraîner un déficit d'habitats favorables aux insectes saproxyliques, mettant en jeu leur conservation sur le site.

En revanche, les deux autres espèces d'insectes saproxyliques, le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant, présentent un enjeu moindre, du fait d'une bonne représentativité de leurs habitats préférentiels sur le site.

Les espèces de chauves-souris du site présentent en général un niveau moyen d'enjeu de conservation (enjeu fort pour le Rhinolophe euryale, Vulnérable à l'échelle mondiale) : en effet, les populations apparaissent en assez bon état de conservation. Néanmoins, leur conservation doit passer par celle de leurs territoires de chasse : or ceux-ci revêtent une grande complexité, et intègrent des éléments pouvant évoluer rapidement dans le paysage : présence de linéaires boisés etc., imposant alors des mesures de gestion conservatoire, spécifiques à ces espèces. La mesure de conservation prioritaire pour la conservation des chauves-souris est la sécurisation des gîtes, puisque sur le site, il s'agit principalement de lieux fréquentés plus ou moins régulièrement par certains usagers du site, et pouvant faire l'objet de dégradations. En effet, sur le site, ces lieux peuvent être plus ou moins régulièrement fréquentés par certains usagers et faire l'objet de dégradations.

Enfin, l'escargot de Quimper présente un enjeu fort, essentiellement lié à sa faible répartition sur le territoire national d'une part, et l'isolement de la population du site d'autre part.

Précision : Utilisation des données cartographiques dans le cadre de l'évaluation des incidences pour les communes d'Itxassou, Espelette et Bidarray

Les communes d'Itxassou, Espelette et Bidarray sont concernées par deux sites Natura 2000.

- Le site Natura 2000 « La Nive », visant la préservation des habitats d'intérêt communautaire et d'espèces liés aux cours d'eau et zones humides.
- Le site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » visant la préservation des habitats d'intérêt communautaire et d'espèces liés à la montagne.

Pour tout projet, programme ou tous travaux soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000, le porteur de projet doit identifier les habitats d'intérêt communautaire ou d'espèce présents sur le site. Cette identification lui permettra d'évaluer les incidences de son projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Pour ce faire, le porteur de projet devra compiler l'information disponible dans les deux Documents d'objectifs « La Nive » et « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi ».

L'ensemble des données concernant les habitats d'intérêt communautaire et d'espèces sur ces sites est disponible auprès de la DREAL, service Natura 2000.

4.2.4 Fiches descriptives des espèces d'intérêt communautaire du site

Une fiche de synthèse a été réalisée pour chaque espèce d'intérêt communautaire recensée sur le site. Ces fiches résument :

- Les statuts de l'espèce (protection, liste rouge)
- Une description de l'espèce (morphologique, écologique)
- La situation de l'espèce au niveau du site
- Les menaces réelles et/ou potentielles de l'espèce sur le site
- Des objectifs pour la conservation de l'espèce sur le site
- Des préconisations de gestion conservatoire

Liste des fiches espèces :

Fiche n°1 : **SOLDANELLE VELUE**

Fiche n°2 : **TRICHOMANES REMARQUABLE**

Fiche n°3 : **ROSALIE DES ALPES**

Fiche n°4 : **SCARABEE PIQUE-PRUNE**

Fiche n°5 : **GRAND CAPRICORNE**

Fiche n°6 : **LUCANE CERF-VOLANT**

Fiche n°7 : **ESCARGOT DE QUIMPER**

Fiche n°8 : **RHINOLOPHE EURYALE**

Fiche n°9 : **BARBASTELLE D'EUROPE**

Fiche n°10 : **MURIN DE BECHSTEIN**

Fiche n°11 : **GRAND RHINOLOPHE**

Fiche n°12 : **MURIN A OREILLES ECHANCREES**

Fiche n°13 : **PETIT RHINOLOPHE**